



Saisie d'huissier pour dérapage d'un colocataire

Par **Manue30**, le **17/05/2009** à **00:00**

Bonjour,
je vis actuellement avec mon copain et un colocataire. J'ai récemment trouvé des lettres de rappel du tribunal adressées à mon celui-ci, ainsi qu'une annonce de saisie. La location de l'appartement est à mon nom, et le colocataire, bien que participant aux frais, est légionnaire et ne vient que très rarement à la maison. L'appartement était meublé et les quelques appareils qu'on y a rajouté sont de vieux "cadeaux" de la famille. Comment expliquer à l'huissier lors de la saisie, que mon colocataire n'a quasiment aucun bien dans l'appartement, et comment lui prouver que le reste appartient à la propriétaire ou à moi (sans factures)? Je suis au chômage et bien que cherchant du travail, je ne tient pas à aggraver ma situation... Comment faire?

Par **superve**, le **20/05/2009** à **12:13**

Bonjour

Si vous êtes seule titulaire du bail, la charge de la preuve de la propriété des meubles incombe à l'huissier.

Adressez lui une copie du bail et indiquez lui que votre colocataire ne possède aucun meuble à cette adresse. L'huissier ne pourra alors pas procéder à la saisie sous peine de vous voir intenter une action devant le juge de l'exécution.

Bien cordialement